

# Lettre aux actionnaires



Janvier 2023

Cher(s) actionnaires de CiiB,

En ce début année 2023, le potentiel de développement de CiiB répond toujours davantage à un besoin non satisfait de financement en fonds propres et d'indépendance financière des PME de croissance.

Les objectifs présentés dans le Document d'information pour les années 2023, 2024, 2025 sont confirmés malgré que l'opération d'augmentation de capital lancée au second semestre 2022, et qui se terminera ce dimanche 15 janvier au soir, n'aura pas permis de réunir les moyens financiers et humains pour aider à y parvenir plus rapidement.

En effet, à 48 heures de la date limite prévue de cette augmentation de capital, seules 30 personnes ont participé pour un total de 27 000 €, soit 30 000 actions. Le capital de CiiB serait ainsi porté de 267 246 € (composé de 2 672 460 actions) à 270 246 € (composé de 2 702 460 actions).

Après le 15 janvier, l'annonce de vente de 970 000 actions CiiB au prix unitaire de 0,9 € figurera toujours sur le Carnet d'Annonces (<https://www.ciiB.fr/societe/CIIB/document>) et, de la même manière, les actions vendues viendront augmenter d'autant le capital de CiiB et iront immédiatement financer le plan de développement.

L'année 2022 aura été marquée par la poursuite de la R&D de notre logiciel Carnet d'Annonces. Et, depuis le mois de décembre par trois nouvelles innovations de CiiB en matière d'ingénierie boursière adaptée aux PME :

- 1°) La **première innovation**, que nous expérimentons actuellement sur nous-même plutôt avec succès même s'il s'agit de montants modestes., consiste pour les dirigeants de PME à offrir quelques actions, à la manière d'une confiserie par exemple qui offre un chocolat devant l'entrée du magasin afin d'inciter de nouveaux clients à entrer dans son magasin.
- 2°) La **seconde innovation** consiste à simplifier les formalités, et raccourcir les délais, pour souscrire aux augmentations de capital. Il s'agit de réaliser des augmentations de capital en cédant de gré à gré des actions d'un des principaux actionnaires aux épargnants de proximité : un moyen simple, rapide et peu onéreux.  
Le prix de cession des actions étant versé dans une augmentation de capital prévue à cet effet. Au nom du vendeur des actions qui retrouvera le même nombre d'actions qu'il a vendu. Cette opération, plus rapide et avec un formalisme léger, apporte immédiatement des fonds propres à l'entreprise.
- 3°) La **troisième innovation** s'adresse aux entreprises déjà cotées en bourse sur Euronext Access. CiiB propose de mettre en place sur leur site web un Carnet d'Annonces populaire en complémentarité avec leur cotation en bourse.  
En effet, seulement 15 % de Français investissent en bourse, 25 % sont indécis et 70 % trouvent qu'il est trop compliqué d'investir en bourse et que les commissions d'intermédiaires sont élevées ([voir Etude Lemonway de septembre 2022](#))  
Les Carnets d'Annonces étant des investissements directs de gré à gré sans la bourse doivent interpeller une partie de ces 70 % de Français ne passant pas par la bourse afin de récupérer des investisseurs parmi eux.

L'équipe de CiiB, malgré le manque de moyens commerciaux, continue de faire progresser les offres et prestations de ses différents pôles d'activité (Ingénierie financière, Services aux émetteurs coté et non cotés, Communication financière..).

Nous vous adressons le [lien de téléchargement de la nouvelle plaquette commerciale de CiiB](#). N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques/suggestions éventuelles sur les améliorations qui vous sembleraient utiles ou à la transmettre aux dirigeants de PME qui vous sembleraient prometteuses dans votre proximité et/ou à nous indiquer simplement leur nom dans la perspective de mettre en place leur Minibourse digitale.

L'équipe de CiiB profite de ce courrier pour vous souhaiter ses meilleurs vœux pour 2023

Didier & Jean SALWA